

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-53

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L.746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance portant extension et adaptation de diverses dispositions relatives aux gens de mer exerçant leur activité sur des navires immatriculés à Wallis-et-Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises ;


En ayant délibéré lors de sa séance du 19 novembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 19 novembre 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER